

Le dialogue social selon Christian JACOB

Le 19 janvier, tous les syndicats se sont rendus à ce qui était annoncé comme devant être la 3ème réunion de négociations dans la Fonction publique.

Les diktats du Ministre :

Dès son intervention liminaire, le Ministre montra sa conception pour le moins étroite et autoritaire du dialogue social en exigeant que le volet sociale et le volet statutaire soient examinés en priorité, concédant du bout des lèvres qu'il était ensuite « disponible pour évoquer d'autres points ».

Pour sa part, conformément aux revendications unitaires portées depuis des mois, la CGT a rappelé que le dossier urgent et incontournable à régler était toujours celui des salaires. Elle a de nouveau réfuté que le pouvoir d'achat des fonctionnaires soit mesuré à coups de prestations sociales et de dispositions liées au déroulement de carrière.

Cette exigence de négocier d'abord et avant tout sur les salaires a été partagée par 3 autres organisations : FO, la FSU et la CGC.

Devant le refus de Christian JACOB d'accéder à cette demande, nos 4 syndicats ont alors quitté la séance.

Il est à noter que le Ministre a donc sciemment choisi de conduire des discussions avec des organisations représentant moins d'un tiers des voix dans l'ensemble de la Fonction publique.

Des résultats insatisfaisants :

Ce n'est que vers 1 H 30 du matin que Christian JACOB à avancé une nouvelle proposition à la CFDT, la CFTC et l'UNSA en matière salariale. Celle-ci se décline en une augmentation de 0,5 %... au 1er février 2007 !

Et encore, le Ministre a-t-il assorti cette mesure de la signature par les syndicats d'un accord sur les volets social et statutaire.

Bref, un chantage éhonté pour une mesure salariale insuffisante et bien trop tardive.

A l'évidence, de telles pseudos négociations ne peuvent recevoir la caution de la CGT.

L'action incontournable :

Tout cela démontre l'importance cruciale de l'intervention des salariés.

D'ailleurs, les quelques maigres avancées concédées par Christian JACOB n'existent que parce que l'action unitaire a été mise à l'ordre du jour.

Il faut donc poursuivre dans la construction d'un rapport de forces de haut niveau.

Toutes les actions prévues en cette fin janvier et ce début février y contribuent largement.

cOup dE GueUle !!!

A titre préventif

« A titre préventif » : En voilà une formule qui vaut son pesant de coups tordus ; Elle autorise tout puisque c'est au nom de...ce qui arrivera plus tard...éventuellement ...peut être... Alors pourquoi se gêner ?

Prenons l'exemple de cette société « Pages Jaunes » à l'origine de la décision de la cour de cassation qui juge que les licenciements peuvent intervenir, même en l'absence de difficultés économiques, au seul motif que celles-ci **pourraient** intervenir ultérieurement.

Et bien cette société « Pages Jaunes » continue de voir progresser son chiffre d'affaire (+6,3% pour le seul troisième trimestre 2005 selon « Le Monde » du 16/01/06) .Un chiffre d'affaire qui continue de progresser ? Mais ça ne ressemble pas aux difficultés annoncées !

Mais peu leur importe. Chez ces gens là ce qui compte, ce n'est pas l'emploi, ça n'est pas plus d'avoir des politiques de formation permettant de faire évoluer « l'employabilité » - comme ils disent - en fonction des évolutions technologiques, non ce qui compte, chez ces gens là, c'est le niveau des profits, ce sont les dividendes versés aux actionnaires. Et c'est pour cela qu'à titre préventif ils veulent faire exploser toutes les garanties des salariés.

Mais je vous le dit, à titre préventif moi aussi, il y a des coups de pieds au c.. qui ne seront pas perdus pour tout le monde.

Le trait de l'actu.



par PJ